

### Action Culturelle - Subventions

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : La 10<sup>ème</sup> Commission propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 1990 :

Associations	Versé en 1989	Proposé pour 1990
<b>A. LECTURE</b>		
Association Croq'Livres	10 000 F	10 000 F
<b>B. DANSE</b>		
Muse et Danse	8 000 F	8 000 F
<b>C. DIFFUSION CULTURELLE</b>		
CCPPO	23 750 F	20 000 F
<b>D. THÉÂTRE</b>		
Théâtre Universitaire de Franche-Comté (TUFC)	15 000 F (dont 10 000 F au titre du Bicentenaire de 1789)	5 000 F
La Roulotte	60 000 F	70 000 F
Théâtre des Manches à Balai	20 000 F	20 000 F
Théâtre Ursus	5 000 F	10 000 F
Théâtre de Poche	15 000 F	10 000 F
Centre de Rencontres	300 000 F	300 000 F
<b>E. SOCIÉTÉS SAVANTES</b>		
Association Astronomique de Franche-Comté (AAFC)	10 000 F	10 000 F
Société d'Histoire Naturelle	1 000 F	1 000 F
Société d'Émulation	2 000 F	2 000 F
Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts	2 000 F	2 000 F
Renaissance du Vieux Besançon (RVB)	3 000 F	3 000 F
<b>F. MUSIQUE</b>		
AS PRO JAZZ	-	30 000 F
Société des Concerts	15 000 F	10 000 F
Orgue et Culture	10 000 F	10 000 F
Atelier Musical de Montrapon	115 000 F	100 000 F
Atelier Musical des Clairs-Soleils	30 000 F	30 000 F
Atelier Musical de Saint-Ferjeux	115 000 F	100 000 F
Atelier Musical de Velotte	10 000 F	10 000 F
TETRAKTYS	-	10 000 F
Orchestre Philharmonique	10 000 F	10 000 F
Choeur SCHUTZ	20 000 F	20 000 F
Contrepoint	20 000 F	20 000 F
La Clé de Sol	5 000 F	5 000 F

Associations	Versé en 1989	Proposé pour 1990
<b>G. ASSOCIATIONS DIVERSES</b>		
7ème Centenaire des Franchises de Besançon	-	30 000 F
ORLEP de Franche-Comté	-	15 000 F
Comité des Fêtes (animation d'été)	-	20 000 F
<b>H. CIRQUE PLUME</b>	100 000 F	200 000 F

La dépense totale soit 1 091 000 F sera prélevée sur le chapitre 945.28/article 657/code service 41050 abondé par transfert d'une somme de 26 500 F à prendre sur le chapitre 945.21/article 660 (fêtes et cérémonies) / code service 41050 du BP 1990.

La 10<sup>ème</sup> Commission propose par ailleurs, d'attribuer au Festival International de Musique de Besançon et de Franche-Comté, une subvention complémentaire de 200 000 F, ce qui porte à 400 000 F pour 1990 l'aide de la Ville de Besançon à cette association qui a reçu 330 000 F en 1989.

Cette dépense de 200 000 F est à prélever sur le chapitre 945.28/article 657/89027/code service 41050 abondé par transfert d'une somme de 50 000 F à prélever sur le chapitre 945.21/article 660 (fêtes et cérémonies) code service 41050 du BP 1990.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions et à autoriser M. le Député-Maire à transférer les crédits de 26 500 F et 50 000 F comme indiqué précédemment.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Nous avons accueilli en début de séance des représentants de l'Atelier Musical de Velotte qui se déclarent insatisfaits de la subvention. Est-ce que l'Adjoint peut répondre à cette demande qui nous paraît légitime en comparaison des subventions accordées à d'autres ateliers musicaux ?

**M. LIME :** Une réponse pour faire le point sur le problème des ateliers musicaux, tel que ce problème se présente actuellement. Très rapidement, je signale que les ateliers musicaux ont été créés d'abord au début des années 1980, avec Montrapon puis les Clairs-Soleils en 1982, Saint-Ferjeux en 1983 qui ont été les trois entités de base et c'est plus récemment, en 1988, que s'est créé un nouvel atelier musical, celui de Velotte. Au moment de sa création, que je sache, mon prédécesseur, Mme Annie DAVID, avait fait part aux initiateurs de l'Atelier Musical de Velotte qu'il convenait d'être extrêmement prudent quant à ce que serait, à l'égard de l'atelier, l'attitude de la Ville car il n'était pas sûr que la création successive d'ateliers musicaux dans tous les quartiers corresponde à un choix de politique culturelle parfaitement adaptée.

Pour ma part, lorsque j'ai pour la première fois reçu les représentants de l'Atelier Musical de Velotte, l'année dernière, je leur avais dit que j'étais moi-même extrêmement réservé sur cette politique et qu'il convenait sans doute de réfléchir globalement à l'évolution des choses. Je leur avais dit aussi que d'une manière qui se voulait au départ symbolique, j'acceptais de les faire entrer dans le pool, si je puis dire, des ateliers musicaux, mais que cela ne valait pas, bien sûr, engagement d'un développement régulier du financement. Je mettais une condition à ceci qui était, effectivement la nécessité d'une réflexion sur l'ensemble de la politique de la formation musicale et notamment des ateliers musicaux.

En effet, il me semble qu'on peut avoir à cet égard quelques interrogations, je crois que la signification initiale des ateliers musicaux est quelque chose d'extrêmement clair : il s'agissait de développer l'accès à la musique et notamment par la voie d'une démocratisation de cet accès à la musique, ce qui est en soi un excellent objectif. On se rend compte, au bout de quelques années de fonctionnement, qu'il n'est pas absolument certain que cet objectif ait été atteint ; on a plutôt l'impression que les ateliers musicaux sont devenus, en quelque sorte, des petits conservatoires, non pas de la

chanson, mais des sortes d'imitation au plan des quartiers du Conservatoire National de Région, ce qui n'était absolument pas l'esprit initial de la chose.

Il me semble qu'il doit y avoir une réflexion conduite, je n'ai pas pu encore, c'est vrai, la conduire ainsi que je l'avais cru parce que tous les dossiers ne peuvent pas être abordés en même temps, c'est bien évident. Une réflexion doit donc être conduite, à mon avis, pour poser un certain nombre de questions, au moins des questions sur quatre thèmes que je ne développe pas, bien évidemment. Il y a un questionnement sur les objectifs même des ateliers musicaux, sur les activités qui se déroulent dans ces ateliers musicaux, sur le public de ces ateliers musicaux, là, j'aimerais savoir de quelle manière la démocratisation a vraiment porté ses fruits, et aussi une réflexion sur le problème des tarifs pratiqués par les ateliers musicaux et sur la répartition de la charge entre les familles et la Ville, dont chacun sait qu'en matière de formation musicale, elle supporte déjà de très lourdes charges.

Ma position est extrêmement claire, je ne souhaite pas m'engager davantage dans le financement des ateliers musicaux et la Commission Culturelle avec moi tant que nous n'aurons pas effectivement mené à terme une analyse très sérieuse de la situation.

Je m'engage simplement ici devant le Conseil Municipal, à ce que cette réflexion soit menée à terme avant la fin de l'année 1990.

**M. TOURRAIN :** Je remarque la subvention supplémentaire qui est accordée au Festival International de Musique de Besançon et de Franche-Comté. On a ajouté de Franche-Comté puisque ce festival donne ses représentations dans différents secteurs de la région.

Dans le document que je vous ai remis samedi, j'avais insisté au nom de mon groupe, sur l'intérêt de réaliser quelques manifestations très spectaculaires en matière culturelle, celle-ci en est une et pour notre part, nous ne verrions aucun inconvénient à ce que la subvention soit encore augmentée, mais qu'il y ait une contrepartie. Finalement, ce festival a force de s'éparpiller, n'est plus celui de Besançon, il est celui de toutes les villes, certes je suis Conseiller Régional et je pense qu'il faut effectivement que la Région de Franche-Comté puisse en bénéficier, mais j'aurais souhaité Monsieur le Maire qu'on puisse recentrer sur notre ville l'essentiel des manifestations du festival. A partir de là, aucun inconvénient à ce que la subvention de la Ville se trouve majorée.

**M. NACHIN :** Je crois qu'il serait utile d'avoir une réflexion sur le devenir de ces ateliers musicaux. Ce que regrette, c'est que la proposition de tenir une réunion avec l'Adjoint à la fin de l'année 1989, n'ait pas encore pu être honorée et je pense qu'on n'a pas intérêt à laisser traîner ce genre de problème.

Une deuxième remarque, en sachant parfaitement que le nombre des enfants qui fréquentent l'Atelier de Velotte est de beaucoup inférieur à celui des enfants qui fréquentent Montrapon ou Saint-Ferjeux. On constate en effet qu'il y a une disparité considérable entre la subvention accordée à ces deux derniers ateliers musicaux, 100 000 F et celle qui est accordée à l'Atelier Musical de Velotte, 10 000 F. Ce que nous proposons, c'est qu'en attendant la réunion à laquelle s'était engagé de participer ou d'organiser Bernard LIME, vous acceptiez de majorer d'une façon assez importante la subvention qui est demandée.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je crois que l'Adjoint s'est clairement exprimé, il souhaite effectivement d'ici la fin de l'année, revoir l'ensemble des ateliers musicaux, équilibrer au mieux c'est normal puisque ce sont tous des enfants de Besançon, je crois que ce serait préjudiciable aujourd'hui de dire au lieu de 10 000 F, on va mettre 20 000 F, 30 000 F ou etc., pourquoi 20, pourquoi 30, pourquoi 40 ? Qu'on en reste aux propositions qui sont faites ici par la commission et que nous ayons le temps de revoir cela en émettant le souhait, on l'a tous compris, que Velotte ne soit pas plus mal traité que Saint-Ferjeux, les Clairs-Soleils ou Montrapon, ce qui va de soi.

**M. LIME :** D'autant plus que le seul problème n'est pas le problème de la répartition des sommes mais un problème de fond sur ce que sont et doivent être ces ateliers.

Un tout petit mot sur l'intervention de M. TOURRAIN pour dire que je souhaite pour ma part que l'effort en faveur du festival puisse être poursuivi dans les prochaines années car je crois qu'il y a là une action culturelle tout à fait majeure en terme d'image de marque et en terme de développement économique sur la vie culturelle bisontine. Je voudrais également le rassurer sur l'évolution du festival, je crois qu'on n'est plus du tout dans le système de dispersion que l'on a connu ces dernières années et qu'il y a déjà une tendance très forte au recentrage sur Besançon.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte la répartition qui lui est proposée.